



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 1641

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les partenariats entre les maisons départementales des personnes handicapées et les CRA, visant à mieux répondre aux besoins des malades et de leurs familles par une action coordonnée. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des partenariats qui ont été conclus ainsi que des actions menées et du plan de développement de ces partenariats.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État à la solidarité a été appelée sur l'état de la coordination entre les maisons départementales des personnes handicapées et les centres de ressources autisme. La réalisation du plan autisme 2005-2007 a vu un effort très important qui a permis de doter l'ensemble des régions françaises d'un centre de ressources autisme. Ainsi, dès 2005, 19 centres régionaux ont été renforcés ou créés et, en 2006, le financement d'un CRA ou d'une antenne de centre était assuré dans toutes les régions. Les centres de ressources autisme sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'animation des politiques régionales de l'autisme et dans la formation des partenaires à la reconnaissance de ce handicap. Cette nécessité est bien prise en compte dans le cadre du plan autisme 2008-2010. Celui-ci conforte, d'une part, l'action des centres de ressources autisme et renforcera leurs moyens en fonction des besoins : une évaluation de l'activité des CRA est en cours sous l'égide de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; elle permettra d'identifier notamment, dans le cadre de leur rapport d'activité, les articulations développées par les CRA avec les acteurs concernés, dont les coopérations avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Le plan prévoit, d'autre part, l'amélioration de la qualité des évaluations réalisées par les maisons départementales des personnes handicapées. Il renforce en ce sens la coopération entre MDPH et CRA par l'organisation de réunions de concertation interdisciplinaire à intervalles réguliers entre MDPH et centres de ressources autisme et par l'organisation de journées thématiques et temps de rencontres entre les professionnels des MDPH et les CRA. Une journée de réflexion nationale rassemblant des professionnels de ces structures sera organisée en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1641

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5045

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6735